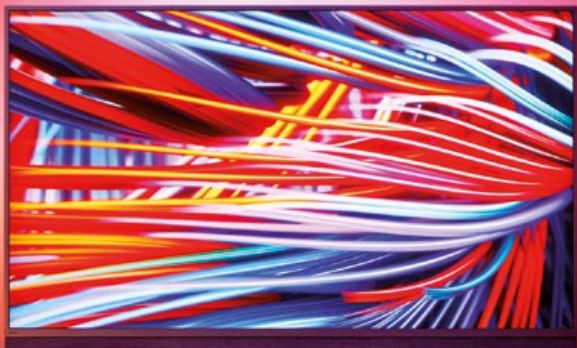


PHILIPS

Télévision

Du 26 octobre au
27 janvier 2019



Jusqu'à
500€
remboursés*
pour l'achat d'un
TV Ultra HD Philips



* Voir modalités et références concernées au verso ou sur www.philips.fr/promotions.

Comment bénéficier de cette offre ?

ACHETEZ l'un des téléviseurs Philips parmi les références suivantes : 49PUS7503/12, 55PUS7503/12, 49PUS7803/12, 55PUS7803/12, 65PUS7803/12, 49PUS8303/12, 55PUS8303/12, 65PUS8303/12, 75PUS8303/12, 49PUS8503/12, 55PUS8503/12 et 65PUS8503/12 **dans les magasins en France métropolitaine et dans les DROM-COM listés ci-dessous affichant l'opération entre le 26 octobre et le 27 janvier 2019 inclus.**

Remboursement par produit :

50€ : 49PUS7803/12 ;

100€ : 49PUS7503/12, 55PUS7503/12, 55PUS7803/12, 65PUS7803/12, 49PUS8303/12, 55PUS8303/12, 49PUS8503/12, 55PUS8503/12 ;

300€ : 65PUS8303/12 ;

500€ : 75PUS8303/12, 65PUS8503/12.

ENREGISTREZ VOUS EN LIGNE DANS LES 15 JOURS SUIVANT VOTRE ACHAT :

1. Rendez-vous sur le site www.philips.fr/promotions et cliquez sur l'offre de remboursement TV.
2. Entrez votre nom, adresse, e-mail, date d'achat, modèle, numéro de série du TV acheté, magasin, prix et IBAN/BIC.
3. Scannez et joignez ces 2 éléments : votre facture d'achat (datée entre le 26 octobre et le 27 janvier 2019 inclus) ainsi que l'étiquette incluant le numéro de série située sur le carton du TV (voir exemple ci-contre).
4. Vous recevrez un email de confirmation indiquant la date de remboursement (sous 8 à 10 semaines à compter de la réception de votre demande conforme). Si votre enregistrement est invalide ou incomplet, vous recevrez également un email vous invitant à corriger ou compléter votre enregistrement. Tout dossier non complété dans un délai de 15 jours sera considéré comme non conforme.

Exemple de numéro de série



Offre valable dans la limite des stocks disponibles du 26/10 au 27/01/2019 inclus, limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse et/ou même IBAN /BIC) et non cumulable avec toute autre offre. Offre réservée aux personnes physiques majeures domiciliées en France métropolitaine, Corse comprise, DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), COM zone euro uniquement (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) et Monaco. Des frais bancaires à la charge du participant pourraient être prélevés par la banque domiciliant le compte du participant. TP Vision ne sera en aucun cas responsable de la nature et/ou du montant de ces frais bancaires imputés aux participants dans le cadre de l'opération.

**Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter
notre service consommateurs au 01 57 32 40 50*
Notre service vous aidera à vous enregistrer si besoin.**

*Coût d'un appel local, sauf surcoût éventuel selon opérateur.